
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

1 DÉCEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (1)(2)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
PAR **MME SOPHIE PECRIAUX.**

(1) Voir doc. 54 (2009-2010) n° 4

(2) Voir Doc. n° 50 (2009-2010) n° 1 à 3.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Egalité des chances a, au cours de sa réunion du 1er décembre 2009, examiné le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. n° 50 (2009-2010) n° 1) ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (doc. n° 54 (2009-2010) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé de présenter un avis commun à ces deux projets de décret.

L'ensemble de la discussion est repris dans l'avis présenté par la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Egalité des chances, soit le doc. n° 54 (2009-2010) n° 4.